

# BILAN D'ACTIVITÉ 2019



## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le tribunal administratif d'Orléans a connu en 2019 une année difficile en raison de la baisse conjoncturelle de son effectif de magistrats dès le 1<sup>er</sup> janvier. Si les entrées sont restées stables (4 594 dossiers), les sorties ont diminué de plus de 6 % pour s'établir à 4 252 dossiers. Le taux de couverture s'est en conséquence dégradé entraînant une augmentation du stock de près de 11 % et une augmentation du délai prévisible moyen de jugement fixé à 9 mois et 19 jours, qui demeure cependant proche de la moyenne nationale.

La situation du tribunal reste néanmoins saine, grâce à l'effort consenti par la communauté juridictionnelle qui a concentré son action sur l'élimination des dossiers de plus de deux ans pour les contenir à 2,2 % du stock, tout en assurant le jugement des contentieux urgents et prioritaires.

La plupart des contentieux sont demeurés stables. Contrairement à ce qu'ont connu la majorité des tribunaux, le contentieux « étranger » n'a augmenté que de 3,37 % et représente désormais plus de 35 % des entrées du tribunal. Seul le contentieux fiscal est significativement en baisse de plus de 30 % en 2019 après avoir enregistré une forte hausse en 2018.

Cécile MARILLER

4 594

affaires enregistrées  
- 0,8 %  
par rapport à 2018

4 252

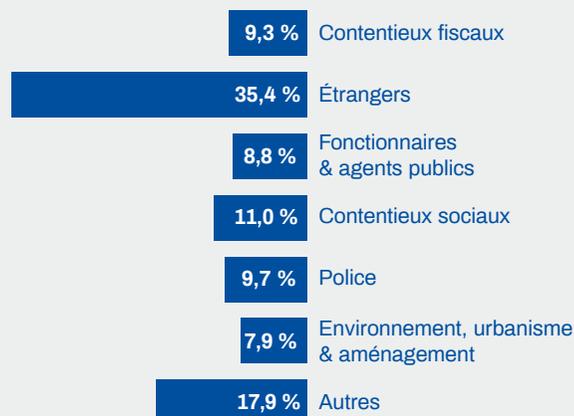
affaires jugées  
- 6,4 %  
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

9 mois et 19 jours

+ 20,4 % entre 2009 et 2019

## Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



## Nombre d'affaires en données nettes

